



## AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

**PORTE A LA CONNAISSANCE DE SES ADMINISTRES**, que les délibérations du Conseil communal du 28 mars 2023 concernant les règlements complémentaires sur le roulage ci-après :

- Établissement d'une zone de stationnement à la rue Buissonnet à Harchies;
- Aménagement et zone de stationnement rue des Vieux-Fours à Blaton.

Ont été approuvées par la tutelle spécifique d'approbation du Service Public de Wallonie en date du 7 avril 2023 ;

- Établissement d'un ralentisseur de trafic routier face au numéro 58 de la rue Buissonnet à Harchies ;

A été approuvée par la tutelle spécifique d'approbation du Service Public de Wallonie en date du 12 avril 2023 ;

Les règlements complémentaires sur le roulage sont publiés conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Les présents règlements entrent en vigueur dès leur matérialisation sur place et au plus tôt le 5ème jour qui suit la présente publication et peuvent être consultés au secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76, aux jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

↑ 7 AVR. 2023

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN